

Billets d'Afrique...

...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Le Togo à nouveau entre violence et mascarade électorale

Fin avril doit se tenir l'élection présidentielle au Togo, petit pays emblématique de la Françafrique. Scrutin à un tour, non limitation des mandats, appareil sécuritaire bien en place, impunité, tous les ingrédients sont réunis pour un nouveau hold-up électoral. La population togolaise, excédée par l'incurie des pouvoirs publics, reste prisonnière du clan Eyadema, installé au pouvoir et soutenu par la France depuis près de 50 ans.

Lire notre dossier spécial, pp. 5-12.

P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE

P.3 ÉDITO Un train de retard

P.4 TCHAD Entre insécurité intérieure
et « lutte contre le terrorisme »

Alors que le Tchad se positionne sur la scène africaine et internationale comme un agent principal de la sécurité sur le continent, sa population subit la violence du régime..

P.5 à 12 NOTRE DOSSIER SPÉCIAL

« PARODIES ÉLECTORALES ET IMPUNITÉ AU TOGO »

P.5-6 Le Togo du clan Eyadema,
depuis 1963, un coup d'État permanent

P.7-8 AVRIL 2005 Le choix (déjà) volé des Togolais

P.9-10 AVRIL 2015 Vers un nouveau simulacre
d'élection présidentielle

P.11-12 ENTRETIEN « C'est un mauvais présage,
l'impunité ne doit pas continuer à prévaloir »

Témoignage d'André Afanou, directeur exécutif du CACIT.

P.12 FRANCE-TOGO Coopération sécuritaire
avec un régime criminel

P.13 GÉNOCIDE DES TUTSI DU RWANDA

A quand la vérité ?

Vingt-et-un ans après le génocide de 1994, la question des responsabilités de l'Etat français se pose plus que jamais au vu des nouveaux éléments à charge apportés ces 12 derniers mois.

P.14-15 PILLAGE Areva au fond de la mine

Le groupe nucléaire français n'en finit pas de sombrer...
tandis que ses « affaires » africaines refont surface.

P.16 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE

L'étai se resserre

Après une troisième garde à vue, l'ancienne éminence grise de Nicolas Sarkozy, Claude Guéant, a été mise en examen début mars pour faux et usage de faux et pour blanchiment de fraude fiscale en bande organisée dans le cadre de l'enquête sur des soupçons de financement par la Libye de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2007. En cause, les 500 000 euros versés depuis un compte étranger que l'ancien ministre de l'Intérieur explique par une vente de deux tableaux du peintre hollandais Andries van Eertvelt à un confrère avocat. Mais les tableaux sont évalués aux alentours de 15 000 euros... Comme le rappelle *Mediapart* (07/03), Guéant, qui fut aussi le directeur de campagne du candidat Sarkozy, a été, si l'on en juge d'après les archives informatiques de l'intermédiaires Ziad Takhieddine, très occupé en Libye : « le préfet ne se contentait pas d'organiser les visites de Nicolas Sarkozy et de ses émissaires en Libye, mais il s'impliquait personnellement dans plusieurs affaires commerciales : ventes d'armes ou gisement gazier pour le groupe Total. Il fut aussi l'homme clé de la tentative de blanchiment judiciaire d'Abdallah Senoussi, patron des services spéciaux libyens et beau frère de Kadhafi, condamné en 1999 à une peine de perpétuité en France dans l'affaire de l'attentat contre le DC10 d'UTA et visé depuis lors par un mandat d'arrêt international. » Comme un autre homme de confiance de Sarkozy, Patrick Balkany, est aussi dans le viseur de la justice, on ne peut s'empêcher de se demander : à qui le tour ?

On s'en doutait

On savait déjà qu'après quatre décennies de règne à l'ombre d'Elf, puis de Total, la famille d'Omar Bongo n'était pas sur la paille, contrairement à la majorité de la population gabonaise (c'est le principe des vases communicants). En mars, *Mediapart* a révélé des documents confidentiels relatifs à la difficile succession de l'ancien dictateur qui apportent des précisions sur la fortune du clan Bongo, mais aussi « sur un système de captation des richesses de tout un pays d'une rare ampleur. » Les sociétés françaises sont bien sûr impliquées. On apprend ainsi que l'attribution du monopole de la (mauvaise) distribution de l'eau et de l'électricité par la SEEG, offert à Veolia depuis la privatisation de 1997, s'était accompagnée en retour d'une entrée des Bongo dans le capital de la société,

avec « à la clé : 800 000 euros de dividendes ». Idem pour une filiale de la BNP, la BICIG, via la participation d'une holding nommée Delta synergie, aujourd'hui contrôlée par Ali et Pascaline Bongo, et qui fait figure de véritable pieuvre économique par les participations de diverses ampleurs qu'elle possède dans les entreprises du pays. Les documents de *Mediapart* mentionnent aussi Bouygues, Bolloré ou Eramet...

Un de plus

Faut-il y voir une cause ou une conséquence du voyage officiel de la secrétaire d'État au développement et à la francophonie, Annick Girardin en février dernier ? Selon *La Lettre du continent* (04/03), « Tédoro Obiang Nguema [le dictateur équato-guinéen] ne désespère pas d'être invité à l'Élysée. Chez Helène Le Gal, conseillère Afrique, les feux sont passés du rouge vif au vert clair. Pour redorer son blason, le chef de l'État songerait à proposer à Paris ses bons offices sur des dossiers brûlants comme la Centrafrique et la Libye. » C'est sûr qu'en caressant les militaires français dans le sens du poil, il est certain de faire mouche... D'autant que, selon *Jeune Afrique* (08/03), les deux pays auraient trouvé une porte de sortie dans l'affaire dite des Biens mal acquis. La « ratification par la Guinée équatoriale, en novembre 2014 au siège de l'ONU (...) du Protocole facultatif concernant le règlement des différends obligatoires (convention de Vienne, 1961) » lui permettrait de « s'appuyer sur la Cour internationale de justice pour faire reconnaître l'immunité diplomatique du vice-président », à savoir Téodorin, le fils du dictateur dont des biens ont été saisis à Paris.

Gouffre à retardement

Pour faire face aux problèmes budgétaires du ministère de la Défense, le fourre-tout de la loi Macron vient d'introduire la possibilité pour l'État de recourir à des « sociétés de projet », voulues par Le Drian. Il s'agit de brader au privé des machines coûteuses à entretenir (frigates et avions gros porteurs dans un premier temps) puis de les louer en fonction des besoins. Soit une rentrée immédiate de fonds, mais une perte d'indépendance et des risques de dérapages budgétaires ultérieurs. Pour ces raisons, le ministère de l'Économie n'est pas très chaud, pas plus que certains militaires. Le 17 mars, Raffarin, au titre de la commission des Affaires étrangères du Sénat, en a appelé à

l'arbitrage du président de la République entre Bercy et la Défense, faute de quoi « les armées françaises risquent de se retrouver en cessation de paiement dès l'été prochain si les solutions ne sont pas mises en œuvre pour trouver 3 milliards d'euros toujours manquants au budget de la Défense. » L'absurde « guerre contre le terrorisme » coûte cher au contribuable français...

Accord secret avec les « terroristes » ?

En échange de la libération de l'otage français Lazarevic (autour duquel flottait par ailleurs des soupçons de barbouzerie), le président malien avait été fermement invité par la France à libérer des combattants salafistes emprisonnés, ce qui fut fait en décembre dernier. Pour faire bonne mesure devant son opinion publique, Ibrahim Boubacar Keïta avait assuré : « Les armées maliennes, françaises et nigérienne mettront tout en œuvre pour les retrouver. A leur place, j'eusse préféré rester en prison ». Mais, rapporte *Jeune Afrique* (01/03), Mohamed Aly Ag Wadoussène, l'un des auteurs du rapt qui avait été ainsi libéré, « se promène au vu et au su de tout le monde à Kidal. Le mois dernier, il a même accepté d'y rencontrer les émissaires de la Minusma. (...) Il est vrai que [les soldats maliens] ne sont pas à Kidal. Les troupes françaises, si », conclut l'article.

Sucre mozambicain et justice amère

En cas de meurtre d'un ressortissant français à l'étranger, la justice française ouvre systématiquement une enquête. Ou presque. Dans le cas de Gilles Cistac, qui avait la double nationalité française et mozambicaine, son assassinat par des individus armés dans les rues de Maputo, le 2 mars, a laissé le Parquet français de marbre. Il faut dire que ce professeur de droit était connu pour sa proximité avec l'opposition, et que si le gouvernement mozambicain a officiellement condamné cet « acte macabre », on peine à croire à sa tristesse. La diplomatie française, quant à elle, est forcément « économique » avant tout : à la tête de l'État depuis 1975, le Frelimo, parti marxiste devenu libéral, dirige un pays dont les 8 % de croissance aiguisent les appétits tricolores, notamment ceux du géant sucrier Tereos. Le nouveau président, Filipe Nyusi, est attendu pour une visite officielle à Paris d'ici quelques mois : il ne faudrait pas qu'un assassinat politique empêche de faire des affaires.

Un couac de la propagande

Le vendredi 6 mars a eu lieu à Yaoundé une cérémonie en hommage aux soldats camerounais tués le 2 février, lors de l'attaque par Boko Haram de la localité de Fotokol au nord du Cameroun. Le 9 mars, sur le site de la présidence camerounaise, sous le titre « Le Chef de l'Etat rend hommage aux soldats tombés au champ d'honneur », une photo montrait Biya s'inclinant devant les cercueils... ou plutôt une grossière juxtaposition d'un cliché du vieux dictateur et de celui, vraiment pris à Yaoundé, des cercueils. Car le 6 mars, Biya était en Suisse, « *en voyage privé* », selon la formule consacrée. Le montage a aussitôt fait le buzz sur les réseaux sociaux et la presse camerounaise s'est fait l'écho de l'affaire, interprétée comme une insulte aux soldats engagés au front. La photo a été immédiatement retirée et le 10 mars, Issa Tchiroma, ministre de la Communication jamais en mal d'imagination, dénonçait une intrusion informatique sur le site de la Présidence : un hacker aurait fait ça pour nuire au Président bien-aimé ! Le ministre avertit au passage les journalistes d'avoir « *plus de circonspection, de discernement, de sens critique et de responsabilité citoyenne, dans l'appréhension et le traitement de certaines informations dont ils ont connaissance, et davantage, lorsque de telles informations touchent au domaine stratégique de la défense et de la sécurité de l'État* ».

Accuser un piratage informatique (qui n'aurait commis que ce méfait !) est grossier, puisque les exemples de photomontages ne sont pas rares sur ce site - sauf qu'ils paraissent jusque là anodins. Le webmaster a probablement péché par excès de zèle, habitué à devoir faire croire que le Président est sur tous les fronts. Toute la com' de Biya, site internet compris, est confiée à des communicants français, notamment la société de Patricia Balme. Mais il est difficile, sur les Champs-Élysées à Paris, de se rendre compte qu'à Yaoundé les déplacements de Biya ne sont un secret pour personne étant donné que la ville est paralysée à chaque fois qu'il prend l'avion. Les absences prolongées de Biya sont d'ailleurs, depuis des dizaines d'années, sujettes à commentaires satiriques. A présent que le Cameroun est en guerre, elles font scandale. Déjà le 28 août 2014, pour une autre cérémonie d'hommage à des soldats tombés lors des combats, Biya n'avait pas jugé bon d'interrompre sa villégiature genevoise. Si le Cameroun était sa priorité, ça se saurait.

Un train de retard

L'optimisme dont aime à faire preuve le FMI pour l'avenir de l'Afrique subsaharienne, se fondant sur la vigueur de la croissance économique dans cette partie du monde, semble particulièrement déplacé à un moment où le continent au contraire s'enfonce dans des conflits d'un autre âge. Il y a là un paradoxe qui demande à être expliqué.

Il est incontestable que le continent est une zone propice au capital et à la croissance exponentielle des bénéfices des investisseurs privés. Outre les domaines hérités de l'exploitation coloniale, mines, forêts, plantations, la privatisation des services publics et des réseaux d'eau, d'électricité et de transports, imposée par les plans d'ajustements structurels de la Banque Mondiale depuis les années 90, a offert des secteurs vitaux de l'économie à la voracité des capitaux étrangers. Ces marchés se négocient entre initiés dans le secret des palais présidentiels, au détriment des peuples mis devant le fait accompli.

Un collectif de militants béninois, la Convention Patriotique des Forces de Gauche, vient de signaler l'un de ces marchés passé on ne sait comment et dont les conséquences engagent gravement l'avenir de plusieurs pays. En 2007, dans une perspective d'intégration régionale, le Bénin, le Burkina-Faso, le Niger et la Côte d'Ivoire décident la construction d'une boucle ferroviaire moderne reliant Cotonou, Niamey, Ouagadougou et Abidjan. Il s'agit de réhabiliter les voies existantes et d'en construire de nouvelles aux normes UIC en vigueur dans la plupart des pays du monde, avec un écartement standard des rails, soit 1 435 mm. Des études préalables sont réalisées, grâce notamment à un financement de la banque islamique de développement et des bailleurs de fonds, chinois, nigériens, se présentent. En 2010 la société PIC de Samuel Dossou, homme d'affaires gabono-béninois, remporte l'appel d'offres pour la jonction Cotonou-Niamey.

Mais voici qu'en novembre 2013 les chefs d'État du Bénin et du Niger, balayant tout le travail déjà accompli, confient dans un mémorandum « d'entente » le soin de construire la boucle ferroviaire au groupe Bolloré, qui n'est pourtant pas spécialisé dans la construction mais dans l'exploitation. Plus surprenant, le projet Bolloré prévoit des rails à écartement métrique - écartement de 1000 mm -, en usage dans les colonies françaises depuis le XIX^{ème} siècle, ce qui signifie, selon ces militants béninois, « nous imposer une ligne vieille, non compétitive pouvant poser d'énormes problèmes d'incompatibilités avec le réseau ferroviaire du Nigeria et nécessitant des réfections tous les cinq ans avec des surcoûts artificiels que l'on peut imaginer et ceci au profit de qui l'on sait ».

Progressivement en effet, les différents pays du monde s'alignent sur la norme standard lors de la réfection de leurs lignes ou la construction de lignes nouvelles. Pendant ce temps les réseaux ferrés africains concédés à Bolloré, notamment au Cameroun et en Côte d'Ivoire, sont rénovés ou construits selon une norme coloniale qui les rend captifs du fournisseur et obère pour des décennies le développement économique et humain des pays concernés.

Ce seul exemple confirme la perpétuation du pacte colonial, jusque dans des choix techniques qui ne sont pas neutres sur le plan politique. Si l'activité africaine de Bolloré est, selon Capital.fr, de loin la plus rentable du groupe, représentant seulement 25% du chiffre d'affaires mais rapportant 80% des bénéfices, pour ses peuples l'Afrique est tout sauf un pays de Cocagne. Sans véritable souveraineté, la croissance économique ne se transformera jamais en développement des peuples.

Odile Tobner

TCHAD

Entre insécurité intérieure et « lutte contre le terrorisme »

Alors que le Tchad se positionne sur la scène africaine et internationale comme un agent principal de la sécurité sur le continent, sa population subit la violence du régime.

Ces derniers mois, plusieurs vagues de protestations à Ndjamena et dans d'autres villes du Tchad (journée ville morte en octobre, manifestations de lycéens dans plusieurs villes du pays en novembre et en janvier, pétition contre un probable 5ème mandat de Déby en septembre..) semblent créer une émulation, malgré une violente répression.

Des lycéens en colère

Le 9 mars dernier, des jeunes se sont révoltés contre l'une des dernières mesures du gouvernement, le port du casque obligatoire sur les motos. Certes la contestation de cette mesure semble peu défendable d'un point de vue sécuritaire. Cependant, sa mise en place illustre bien la façon de gouverner à Ndjamena : mesure prise sans anticipation alors que le port du casque avait été interdit pour cause de lutte anti-terroriste (pour ne pas masquer le visage), répression policière, corruption, forte augmentation du prix des casques sur fond de vie chère... Les protestations ne portent pas tant sur la mesure que sur ce qu'elle concentre d'absurdité et d'oppression. Après un mort, plusieurs blessés et des vidéos d'actes de tortures très diffusées sur les réseaux sociaux, le chef de la police a été promu. Mais malgré la violence de la répression, les lycéens n'hésitent plus à sortir. Avec moins de 10 % de réussite au bac, des résultats douteux, le temps passé au lycée s'allonge et la suite offre peu de perspectives. Alors que le Tchad apparaît souvent dans l'actualité pour son engagement dans la lutte anti-terroriste, les médias internationaux n'évoquent pas ce vent de

colère qui souffle de plus en plus. Seule l'Union européenne a réagi, s'inquiétant de l'« usage disproportionné de la force ». Ndjamena accueille le commandement de l'opération Barkhane, mais la France coopère aussi activement sur la sécurité intérieure avec le Tchad depuis de longues années, ce qui ne refrène pas la violence des forces de l'ordre.

Une société civile affaiblie

De ces mouvements spontanés, l'opposition peine à se saisir. En rangs dispersés, les enjeux du prochain scrutin électoral de 2016, qui cumulera finalement présidentielle et législatives (le mandat des députés vient d'être prorogé), mobilise fortement autour des questions de biométrie et de constitution de la CENI (la Commission électorale indépendante). En novembre dernier, la création du mouvement citoyen « Trop c'est trop » a ouvert une nouvelle voie, tentant de s'inscrire dans la dynamique d'un Balai citoyen au Burkina. Mais Déby excelle dans l'art de diviser pour mieux régner. La création d'un autre mouvement citoyen contre la vie chère et l'intimidation des membres du collectif Trop c'est trop ont fragilisé l'initiative. L'opposition, les syndicats et mouvements sociaux sont fortement affaiblis. Malgré les nombreuses visites officielles effectuées au Tchad par des représentants français ces derniers mois, l'opposition et les représentants de la société civile n'ont pas été rencontrés, ou à la marge, le soutien à la démocratie de façade est privilégié à celui du peuple.

Une armée engagée

Alors que sa population se meurt, Déby participe activement à la « lutte contre le terrorisme », en étroite collaboration avec la France. Après le Mali et la Centrafrique, les troupes tchadiennes sont mobilisées dans la lutte contre Boko Haram. Si leur engagement dans ces opérations redore la figure de Déby à l'international, elles ne sont pas sans enjeux au niveau local. Ces mobilisations de l'armée tchadienne font consensus dans l'opinion publique et activent le sentiment national, en témoigne la manifestation, bien menée par le gouvernement, à la veille de l'intervention contre Boko Haram. L'envoi des troupes a été voté à l'unanimité par le Parlement, mais certains leaders de l'opposition tiennent à préciser qu'ils restent contre Déby (*Jeune Afrique*, 11/03). L'urgence de la lutte contre les mouvements armés et sa menace sur le Tchad détournent des problèmes sociaux et économiques et étouffent les revendications autour d'un consensus de sécurité nationale. Déby investit les forces combattantes tchadiennes sur d'autres terrains, mettant de côté les rivalités internes et la géométrie variable de cette armée, composée en grande partie d'ex-rebelles intégrés. Le métier des armes a de l'avenir dans la région¹. D'autant que le président tchadien a manifesté son souhait d'une intervention en Libye lors du Sommet de Dakar en décembre (cf. Billets n°242, janvier 2015) et pourrait chercher à y jouer un rôle. Présenté comme étant le seul pays stable de la région, le Tchad n'est pourtant pas étranger aux troubles que connaissent ses voisins, en témoignent notamment les relations avec Nouredine Adam en Centrafrique ou Ali Modu Sheriff, dont le rôle au Tchad et les liens avec Boko Haram sont troubles. La mobilisation de l'armée tchadienne bénéficie surtout au régime en place. Et la France, alliée militaire de longue date, en est le principal soutien.

Eléa Gary

1. Dans *Le Métier des armes au Tchad* (Karthala, 2013), Marielle Debos décrit comment les armes deviennent un mode de gouvernement, même entre-guerres, en créant l'instabilité autant qu'en la gérant.



DOSSIER SPÉCIAL

Parodies électorales et impunité au Togo



Repères

Superficie: 56 785 km²

Population : 7 millions d'hab. (estimation)

Capitale: Lomé

Monnaie: franc CFA

Classement selon l'Indice de Développement Humain du PNUD : 166 sur 187 (2014)

Histoire :

1885 : La Conférence de Berlin attribue le Togo à l'Allemagne

1919 : Le Togo est "partagé" entre France et Royaume-Uni

27 avril 1960 : Indépendance

13 janvier 1963 : Coup d'État contre Sylvanus Olympio par un commando, avec notamment Gnassingé Eyadema

1967 : Gnassingé Eyadema accède au pouvoir

1990 : Conférence nationale

1993-1998-2003 : Élections truquées, Gnassingé Eyadema se maintient au pouvoir

2005 : Décès d'Eyadema (5 février), son fils Faure accède au pouvoir (avril)

2010 : Réélection contestée de Faure Gnassingbé

Le Togo du clan Eyadema, depuis 1963, un coup d'État permanent

Le général Gnassingbé Eyadema est décédé le 5 février 2005 après 38 ans d'un règne sans partage qui a conduit un tiers de la population togolaise à s'exiler. Son régime, aujourd'hui conservé sous la coupe familiale par Faure Gnassingbé, est une figure emblématique de la Françafrique.

Après s'être engagé dans l'armée française, Étienne Gnassingbé Eyadema rentre au Togo en 1962. Le 13 janvier 1963, il participe à l'assassinat du premier président et père de l'indépendance togolaise, Sylvanus Olympio, qu'il revendiquera tout au long de son règne. Les putschistes et leur

commanditaire français (Jacques Foccart) remplacent Sylvanus Olympio par Nicolas Grunitzky, mais Eyadema est déjà l'homme fort du régime. Il écartera Grunitzky le 13 janvier 1967 et prendra officiellement le pouvoir trois mois plus tard, le 15 avril, devenant président de la République togolaise.

Terreur, clanisme et prédation

Le régime d'Eyadema est à l'image de son accession au pouvoir, un régime de terreur, marqué par la violence, les menaces à l'encontre des opposants, les tortures, les enlèvements, les disparitions

forcées. L'armée a toujours joué un rôle prépondérant dans le maintien de cette dictature (jusqu'au coup d'État de Faure Gnassingbé en février 2005). Le régime d'Eyadema comptait 13 000 militaires à la fin des années 1990, soit un soldat pour 300 habitants, tous commandés par l'entourage et la famille d'Eyadema, recrutés en très grande majorité parmi la population kabiyé du Nord du pays (la région d'Eyadema). Tout au long de son règne, un véritable culte de la personnalité est voué au dictateur : statues et affiches à son effigie, chants religieux laudateurs...

Le clan Eyadema se livre à un pillage massif des ressources du pays, en particulier les revenus de l'exploitation du phosphate. Clanisme et népotisme sont la règle : tous les postes clés de l'administration et de l'économie sont occupés par un parent ou un proche. Cette prédation des richesses, assortie d'une gestion désastreuse de l'économie nationale, conduit progressivement le pays à la ruine. Le Togo, un temps qualifié de « Suisse de l'Afrique » grâce à ses nombreuses ressources naturelles (phosphate, café, cacao), est soumis dès le début des années 1980 aux plans d'ajustement structurels du FMI et de la Banque Mondiale. On assiste alors à une paupérisation alarmante de la population. Pendant 38 ans, le régime se maintient dans l'indifférence absolue de la communauté internationale, rassurée et aveuglée par la « stabilité » incarnée par Eyadema. Il bénéficie surtout d'un soutien politique, économique et militaire sans faille de la France.

Les expériences « démocratiques » écrasées

Suite au procès politique de deux étudiants, de violentes manifestations ont lieu dans tout le pays en octobre 1990, causant plusieurs dizaines de morts. Eyadema est contraint de concéder le multipartisme et d'organiser en 1991 une conférence nationale souveraine (CNS), censée déboucher sur une « transition démocratique ». Mais le général essaie par tous les moyens d'en bloquer le fonctionnement, la division au sein même de l'opposition lui facilitant la tâche.

Dès le début, le président togolais s'oppose à l'ordre du jour ainsi qu'aux orientations de cette conférence. L'armée refuse de soutenir les institutions de transition, notamment le Premier ministre Koffigoh. La volonté de la CNS d'évincer Eyadema de ses prérogatives et de

dissoudre le parti unique RPT amènent l'armée à organiser un coup de force le 3 décembre 1991.

À partir de cette date commence une période de troubles, durant laquelle l'opposition est victime de violentes répressions. Gilchrist Olympio, fils du premier président et principal opposant à Eyadema, échappe à une tentative d'assassinat le 4 mai 1992. Tavio Amarin, leader du parti socialiste panafricain, est assassiné la même année. Eyadema est ensuite rétabli dans ses prérogatives et organise un référendum, à l'issue duquel la Constitution de la IV^e République est approuvée à 99 % des suffrages.

En novembre 1992, les syndicats lancent un appel à la désobéissance civile. C'est le début d'une grève générale qui durera huit mois. Les élections présidentielles et législatives censées se tenir durant la période de transition sont reportées au 25 août 1993 par les accords de Ouagadougou. Malgré les contestations internationales, Eyadema remporte le scrutin avec 96,49 % des suffrages exprimés. L'Union européenne suspend sa coopération.

Les présidentielles de 1998 et 2003

Les élections, législatives ou présidentielles, qui sont organisées depuis la conférence nationale sont à leur tour discréditées par de graves irrégularités, du recensement à la distribution des cartes d'électeurs, en passant par le déroulement même du scrutin et la centralisation des résultats. Les membres de la famille d'Eyadema sont toujours placés aux postes stratégiques. Le RPT, parti au pouvoir, s'assure du contrôle des institutions nationales, ce qui lui permet de réformer les codes et la Constitution dans le but d'éliminer les possibilités pour l'opposition de s'imposer sur la scène politique.

Les élections présidentielles de 1998 se déroulent suivant cette mécanique bien huilée. Alors que les bulletins des Togolais se sont massivement portés sur

Gilchrist Olympio, l'armée interrompt le dépouillement pour l'organiser elle-même à huis clos. Eyadema est déclaré vainqueur. Les protestations sont, comme à l'accoutumée, violemment étouffées.

Le chef de l'État togolais s'engage alors à respecter la Constitution, qui limite à deux le nombre de mandats présidentiels. Mais le Parlement supprime cette disposition afin de donner au dictateur la possibilité de se présenter une nouvelle fois.

En mai 1999, Amnesty International publie un rapport accablant qui suscite la colère d'Eyadema, notamment parce qu'il dénonce plus de cent exécutions extrajudiciaires commises par le régime. En juillet de la même année, Jacques Chirac, de passage au Togo, prend fait et cause pour le dictateur en déclarant, au sujet de l'enquête d'Amnesty International, qu'il s'agit « dans une certaine mesure, d'une opération de manipulation ».

Diverses modifications de la Constitution et du Code électoral verrouillent encore davantage le scrutin présidentiel de 2003. Une clause de résidence permet d'écarter Gilchrist Olympio, réfugié à l'étranger. Eyadema se représente à la Présidence, contrairement à sa promesse solennelle. En France, l'association Survie lance sa campagne *France-Togo, pour une politique respectueuse des peuples* et fait pression sur les autorités françaises pour qu'elles refusent de cautionner une nouvelle mascarade électorale. En vain.

Eyadema décède le 5 février 2005. Son fils, Faure Gnassingbé lui succède dans un bain de sang. Il est réélu en 2010, à l'issue d'une nouvelle mascarade électorale, après avoir fait modifier la Constitution pour imposer le scrutin uninominal à un tour à la présidentielle. Le clan Eyadema est toujours au pouvoir au Togo et s'apprête à « remplir » à l'issue de la présidentielle du 15 avril 2015.

Texte actualisé issu du rapport « Avril 2005, le choix volé des Togolais » (coord. Fabrice Tarrit, éd. L'Harmattan)



10 ANS APRÈS

Avril 2005, le choix (déjà) volé des Togolais

L'élection présidentielle au Togo intervient quasiment 10 ans jour pour jour après le scrutin du 24 avril 2005. Une élection de triste mémoire violemment réprimée dans le sang malgré les mobilisations héroïques des opposants et de la société civile. L'histoire gardera en mémoire les images d'un militaire togolais s'enfuyant une urne à la main et surtout l'effroyable bilan humain (500 morts et des dizaines de milliers de réfugiés). Retour sur un crime demeuré impuni et sur les mobilisations qui l'ont entouré.

Le scrutin présidentiel de 2005 au Togo a été organisé deux mois et demi après le décès, le 5 février, de Gnassingbé Eyadema, dictateur parvenu au pouvoir en 1967 suite à l'assassinat (de ses propres mains) de Sylvanus Olympio en 1963. Cette figure de la Françafrique a été présentée à sa mort comme « *un ami personnel et donc un ami de la France* » par Jacques Chirac, alors président de la République française. Un ennemi de son propre peuple, en tout cas, pour qui il incarna pendant 38 ans la tyrannie, la violence et la corruption.

L'élection du 24 avril 2005 était censée conclure une période de succession troublée par le premier coup de force de l'armée togolaise, qui a d'abord tenté d'installer par la force le fils du dictateur, Faure Gnassingbé, avant de renoncer face aux pressions internationales. La tentative de succession dynastique, maquillée juridiquement par le professeur de droit français Charles Debbasch, sonna comme un coup de semonce pour les mouvements d'opposition togolais et pour les mouvements de défense des droits de l'Homme ou de lutte contre la Françafrique qui, comme Survie, avaient déjà eu par le passé à dénoncer les mascarades électorales togolaises de 1993, 1998 et 2003.

La campagne électorale, précipitée, fut ponctuée d'actes d'intimidation, de répression violente contre les médias, les partis d'oppositions et, dans la rue, contre les manifestants, en particulier dans le quartier de Bè, à Lomé. Le jour de l'élection, alors que de nombreux observateurs constatèrent un vote massif du peuple togolais en faveur de Bob Akitani, le candidat de l'opposition unie, le pouvoir en place, à l'issue d'une vaste opération de manipulation, donna la victoire à Faure Gnassingbé. Le pouvoir interrompit les communications avec l'extérieur. Ce fut l'explosion. Les

démocrates comprirent qu'on leur avait encore volé la victoire. Le monde entier les abandonna à ce triste sort, les chancelleries s'en remettant à l'avis partial (car influencé par la France) de l'organisation régionale CEDEAO, et de sa mission d'« observation » du scrutin. Les semaines suivant le vote ne firent qu'accroître la tension. La répression violente des initiatives de l'opposition politique togolaise (manifestations, réunions), le quadrillage des rues, se solda par 811 morts selon la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (chiffre par la suite revu à la baisse par l'ONU, autour de 500 tués) et des milliers de blessés. L'exode vers le Ghana et le Bénin voisins fut massif.

Mobilisations en amont du scrutin

Revenir sur les événements de 2005 permet d'analyser les ressorts d'un combat héroïque, perdu face à la violence d'État et au cynisme diplomatique, qui a permis de construire des solidarités locales et internationales exemplaires.

Au Togo, dans les pays voisins, en France, dans les jours qui ont suivi la mort d'Eyadema un front du refus s'est mis en branle pour contester les conditions d'organisation du scrutin annoncé. Convaincus que la vérité devait être connue sur la répression à l'œuvre et sur les risques de fraude électorale, des représentants d'ONG et d'organisations religieuses, des militants des droits de l'Homme, des journalistes se sont rencontrés, ont échangé à distance, organisé des mobilisations. Hasard du calendrier, la sortie du Dossier Noir de Survie sur le Togo (rédigé par Gilles Labarthe, aux Editions Agone) a permis de donner pendant quelques semaines une fenêtre médiatique à la dénonciation des crimes politiques et économiques du régime Eyadema. A Paris, des Togolais

ont acheté cette publication par dizaines d'exemplaires pour la faire connaître, l'envoyer au pays. Au Togo, une coalition de mouvements de la société civile togolaise s'est organisée pour déployer des observateurs dans un grand nombre de bureaux de vote. Parmi les organisations mobilisées, on trouvait notamment la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) et la Commission Diocésaine Justice et Paix. En France, Survie, l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, en lien avec Justice et Paix), le Comité de Soutien au Peuple Togolais (créé pour l'occasion) se sont particulièrement investis. Un militant de Survie a été envoyé au Togo, aux côtés de sept autres personnes venues de France et

Réédition actualisée

Depuis le coup d'État militaire qui a suivi la mort de Gnassingbé Eyadéma, le pays n'a pu digérer le lourd héritage d'une longue dictature, instaurée puis soutenue à bout de bras par la France en premier lieu. Le toilettage politique d'avril 2012 ne fait même pas illusion : « *Le problème du Togo, ce n'est pas que la mafia soit au pouvoir, car la mafia est le pouvoir* ». Le même système continue de triquer les élections, de réprimer les populations, d'orchestrer les divisions. Il ne pourra disparaître que si les relais et les appuis internationaux se retirent du pays.

Edition revue et actualisée, mai 2013 (ouvrage disponible à Survie)

256 pages,
11 x 17 cm,
15 euros



Dossier

l'Allemagne pour participer à une mission internationale venue soutenir le processus d'observation citoyenne et pacifique déployé à travers le pays. Le témoignage publié par Survie est édifiant. « *Je rentre du Togo et je n'en reviens pas* », déclarait Ardiouma Sirima au moment de la restitution de la mission au siège de l'Union Inter-Africaine des Droits de l'Homme (UIDH) à Ouagadougou, sous le choc des images de la répression et admiratif du courage des organisations togolaises qu'il était venu soutenir.

Contre l'oubli et l'impunité

Après le scrutin et les crimes constatés, un combat a rassemblé tous ces acteurs, celui de la lutte contre l'impunité.

Le 27 avril 2005, Survie lançait un appel contre l'impunité signé par une cinquantaine d'organisations françaises et africaines, dont la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et l'UIDH. Un mois plus tard à peine, un rapport rédigé dans l'urgence, intitulé « *Avril 2005, le choix volé des Togolais* » était publié aux Editions l'Harmattan. Le président de Survie, François-Xavier Verschave (décédé peu de temps après) a jeté ses dernières forces dans sa contribution à ce rapport.

A Paris, le Comité de soutien au peuple togolais a rassemblé chaque soir pendant plusieurs semaines des manifestants devant l'Ambassade du Togo. Le 1er mai, un imposant cortège d'opposants togolais s'est mêlé aux rassemblements syndicaux. Toujours au mois de mai, Survie

organisait la tournée dans toute la France d'un représentant de la LTDH venu présenter, rapports et photos à l'appui, le bilan humain effroyable de la répression.

La Françafrique à l'index

Pour beaucoup, le scénario de la succession togolaise, la répression, les soutiens diplomatiques de Paris, ont constitué un choc qui aurait dû sonner le glas de la Françafrique. Des brèches se sont ouvertes en direction du milieu des ONG, peu politisées jusque là, et de certains politiques osant (enfin) s'indigner de ce qui s'est passé au Togo. On retiendra ainsi certains propos du « *déjà candidat* » Nicolas Sarkozy tenus devant un public d'étudiants contre la politique menée par Chirac au Togo. Le traitement médiatique a été sensiblement différent de celui des mascarades électorales qu'avait connues jusque là le Togo, grâce notamment aux images diffusées largement de la sinistre conférence de presse ayant suivi la mort d'Eyadéma et désigné son fils, et, sur *Arte*, du militaire s'enfuyant urne à la main. Sur le plan international, cette élection a créé des troubles. La position française a été critiquée tant les déclarations officielles se sont avérées caricaturales. Citons le ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier, déclarant au lendemain des élections : « *Nous sommes heureux des conditions globalement satisfaisantes dans lesquelles se sont déroulées les élections d'hier malgré un certain nombre d'incidents* », ou Jacques Chirac adressant

au nouveau président togolais ses « *félicitations et [...] vœux de plein succès* ». L'Allemagne a été tentée de ne pas suivre cette position française. Le Parlement européen, dans une résolution du 12 mai, a condamné la répression et demandé un nouveau scrutin, sans être suivi par le Conseil de l'UE, paralysé par la position française. Un peu plus tôt, un rapport de la délégation européenne à Lomé évoquant un risque de fraudes et de manipulations plus grave qu'en 2003 avait déjà été enterré.

Un rapport de l'ONU publié en septembre 2005 a souligné que « *les déclarations d'amitié du Président français* » Jacques Chirac au défunt Président togolais « *et l'appui de la France au processus électoral ont été politiquement interprétés comme la confirmation du soutien de la France au pouvoir togolais* ».

La Françafrique reprend ses droits

La suite, on la connaît. Faure est rapidement accueilli à l'Élysée, par Jacques Chirac, puis par son successeur, Nicolas Sarkozy, oublieux de ses critiques d'antan sur la succession dynastique togolaise. En 2006, l'Union européenne reprend sa coopération, suspendue en 1993 à cause des dérives du régime Eyadéma père. La coopération française, qui ne s'était jamais interrompue, est au beau fixe. En décembre 2007, selon *Le Canard enchaîné*, Nicolas Sarkozy incite ouvertement Faure à choisir le groupe Bolloré pour la concession du port en eaux profondes de Lomé, comme marque d'« *amitié* » avec la France. En 2009 un partenariat de défense est signé entre la France et le Togo. Lors de l'élection de 2010, qui voit la victoire de Faure, la France poursuit la fourniture de matériels de sécurité, déjà utilisés dans les répressions de 2005. En janvier 2013, le gouvernement togolais envoie les premières troupes africaines pour appuyer l'opération Serval au Mali, s'attirant les bonnes grâces de François Hollande, malgré la répression en cours dans le pays dans le contexte tendu de préparation des élections législatives.

Cette séquence togolaise de 2005 à 2015 est une caricature de ce que la Françafrique peut produire de pire. A l'aube de cette nouvelle élection présidentielle, ne laissons pas le clan Gnassingbé et ses soutiens internationaux voler à nouveau le choix des Togolais.



Manifestation organisée par l'association Survie et le Comité de Soutien au Peuple Togolais sur l'esplanade des Invalides à Paris, le 3 mai 2005 (photo CC Fabrice Tarrit).

Fabrice Tarrit

AVRIL 2015

Vers un nouveau simulacre d'élection présidentielle

Fronde sociale à son paroxysme avec des grèves à répétition dans le public et le parapublic, réformes constitutionnelles et institutionnelles repoussées aux calendes grecques, fichier électoral fortement contesté, prémices de violences... Tel est l'inquiétant décor dans lequel le Togo se prépare à la présidentielle du 25 avril 2015.

Le Togo jouit d'une sulfureuse réputation en matière d'élections. Depuis les indépendances en 1960, ce petit pays de l'Afrique de l'ouest est marqué par des violences électorales ponctuées par les massacres de civils en avril 2005, après la victoire contestée de Faure Gnassingbé à la présidentielle.

Impossibles réformes

Afin de retrouver une légitimité et de rassurer l'opinion, Faure Gnassingbé conseillé par des mercenaires en col blanc n'a pas été avare de promesses pour plus de liberté, de transparence, de démocratie et de justice dans son pays. L'opposition et le pouvoir signèrent en 2006, l'Accord politique globale (APG) conformément aux vingt-deux engagements souscrits le 14 avril 2004 par les autorités togolaises devant l'Union européenne (UE). Ce document était censé matérialiser la réconciliation nationale et combler le déficit démocratique.

Près de dix ans après, le régime de Faure Gnassingbé n'a jamais appliqué les réformes de fond : le mode de scrutin est toujours à un tour, le mandat présidentiel illimité et les élections locales inenvisagées. En juin 2014, un débat à l'Assemblée nationale togolaise autour d'un projet de loi sur les réformes déposé par le gouvernement a suscité une lueur d'espoir. Espoir vite douché par le rejet de la majorité acquise au pouvoir.

« Nous avons été d'autant plus frustrés de voir (...) les élections locales repoussées à un horizon incertain. Et d'autant plus surpris, de voir (...) sous nos yeux incrédules, les députés de la majorité rejeter le projet de réforme constitutionnelle déposé par le gouvernement, alors même que cette réforme avait été annoncée par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale devant cette même assemblée nationale quelques mois plus tôt », s'était écrié Nicolas Warnery qui était encore ambassadeur de France au Togo pour quelques semaines. Un

commentaire inhabituel au point que son successeur, Marc Fonbaustier, s'était vu recommander par le Quai d'Orsay d'être « discret et respectueux des réalités locales » (cf. *Billets* n°239, octobre 2014).



Affiche de campagne en avril 2010 à Lomé (CC Rachel Strohm)

Pas de justice, toujours plus d'impunité

Par ailleurs, en mai 2009, une Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) a été mise en place par les autorités togolaises. Elle vise à « proposer, à travers les mécanismes de la justice transitionnelle, des voies et moyens susceptibles de favoriser la cohésion nationale en faisant la lumière sur les causes des violences et conflits récurrents » de 1958 à 2005.

Cette commission, dirigée par Monseigneur Nicodème Barrigah, a remis ses conclusions en avril 2012, dans lesquelles les causes des violences, les victimes et les auteurs sont clairement identifiés. Des recommandations sont alors faites pour mettre fin à l'impunité.

« Celui qui a été victime d'une violence a le droit de savoir les causes et les motivations de cette violence. La société a elle aussi besoin de savoir les mécanismes

des violences qui ont provoqué un choc traumatique parmi ses membres et engendré la haine, l'injustice et l'intolérance », a reconnu le président togolais, Faure Gnassingbé lors de la remise officielle du rapport de la CJVR. « C'est avec courage et lucidité qu'il nous faudra lire, avant de les tourner, les pages de cette mémoire controversée pour éviter le retour des vieux démons », avait-t-il promis.

Une bonne volonté du pouvoir ? Que nenni ! La grande partie des recommandations de ce rapport (les plus importantes donc) est restée dans les tiroirs. Pis encore, certains proches de Faure Gnassingbé soupçonnés d'atteintes aux droits humains sont promus pendant que d'autres se pavanent au vu et au su des victimes et de leurs familles. Les cas du Major Kouloum N'ma Bilizim et du lieutenant-colonel Alex Massina Yotroféi sont les plus patents.

Le premier est fortement indexé comme ayant conduit les massacres de 2005 à Atakpamé, une ville située à 150 km au nord de Lomé, la capitale togolaise. « 2500 coupes-coupes auraient été achetés à cet effet par l'armée. Le deuxième dispositif mis en place aurait été constitué par la nomination d'un Officier chargé d'encadrer les soldats devant porter un appui aux militants et aux milices (...). Au niveau régional, les troupes seraient sous le commandement du Major Kouloum qui a semé la terreur dans la préfecture de l'Ogou et ses environs », peut-on lire dans le rapport de l'ONU sur les atrocités commises avant, pendant et après la présidentielle de 2005 au Togo.

Le second est accusé de tortures sur les détenus dans l'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat impliquant Kpatcha Gnassingbé, demi-frère du président togolais, par des éléments de l'Agence nationale de renseignement (ANR) dont il était le directeur. Un rapport de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a établi les faits et situé les responsabilités. Malheureusement, le document a été édulcoré avant d'être

publié sur le site officiel du Togo et le président de cette institution, Christian Koffi Kounté, vit depuis février 2012 en exil en France. « Lorsque vous avez résisté, plusieurs jours, aux pressions de certains conseillers du président et que vous avez pris une décision mettant en cause de hautes personnalités [officiers des services de renseignements et de la gendarmerie], il semble prudent de se mettre à l'abri », se justifie-t-il dans une interview à *Jeune Afrique* (2/03/2012) au titre révélateur, « Tortures au Togo : Les brûlantes vérités de Koffi Kounté ».

En octobre 2014, Massina Yotroféi est pourtant nommé directeur de la Gendarmerie nationale dont la FOSEP 2015 (Force de sécurité pour la présidentielle de 2015) est chargée de sécuriser le prochain scrutin. Vive l'impunité !

Fichier électoral corrompu

Aux lendemains des élections que le Togo a organisées depuis 2005, la récurrente question de la fiabilité du fichier électoral s'est toujours posée. Plusieurs rapports ont pointé du doigt les failles dans cette partie clé d'un processus électoral avec des recommandations. Et, à chaque fois, Lomé prend l'engagement d'apurer le fichier des « centaines de milliers de doublons, de morts, de mineurs et d'étrangers » qu'il contient. L'opposition n'a cessé de demander l'audit du fichier électoral. Mais, rien n'y fait, les élections sont encore et toujours organisées sur la même base.

Depuis quelques mois, Alberto Olympio, président du Parti des Togolais (PT), a accentué la contestation. Expert en informatique, il a fait de l'audit de ce fichier, son cheval de bataille dans la course à la magistrature suprême. Conformément à l'article 60 du code électoral, il a demandé l'accès aux bases de données. Sans succès. Il n'a pas déposé sa candidature.

Malgré son abdication, M. Olympio a présenté le 25 mars 2015 à Lomé, les preuves de la corruption du fichier électoral. Les conclusions de son expertise du fichier qu'il ne s'est pourtant procuré qu'au format PDF jettent du discrédit sur le processus. « L'analyse du fichier électoral ayant servi aux élections législatives de 2013 fait ressortir 259.735 doublons sur 2.957.018 électeurs, soit environ 8,78%. On constate également que la région de la Kara [présentée comme le fief du pouvoir, NDLR] compte le plus de doublons que toutes les autres régions, soit 13% du nombre des électeurs de la zone », révèle-t-il. « En

outre, les électeurs de la tranche d'âge 65 ans et plus, représentent 4,13% du corps électoral en 2013 alors que d'après les chiffres de la Banque mondiale, cette tranche d'âge ne représente que 2,7% de la population togolaise », a-t-il poursuivi. Les morts voteraient-ils ?

M. Olympio a également démontré que les anomalies dans le fichier électoral dépendaient du caractère du scrutin. « Nous avons remarqué qu'à chaque élection présidentielle le nombre d'électeurs croît considérablement mais décroît lors des législatives. En 2005, lors de la présidentielle, le nombre d'électeurs est estimé 3.126.728 contre 2.927.664 lors des législatives d'octobre 2007. Paradoxalement, un enregistrement massif de la population en âge de voter avait été constaté pour ce scrutin. En 2010, le fichier électoral passe à 3.277.292 électeurs pour descendre à 3.044.322, soit une perte sèche de 232.900 électeurs lors des législatives de 2013. Pour la présidentielle de 2015, la CENI table sur 3.500.000 électeurs, soit une augmentation de 455.678 électeurs », martèle-t-il.

Avant cette sortie médiatique, Jean-Pierre Fabre, président du parti Alliance nationale pour le changement (ANC) et candidat de la coalition nommée Combat pour l'alternance politique en 2015 (CAP 2015), avait déjà déposé plainte contre la société Zetes pour faux en informatique et usage de faux. Cette entreprise belge spécialisée en enrôlement biométrique des électeurs, est le fournisseur du matériel électoral de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) du Togo.

Devant l'ampleur de la contestation, le gouvernement togolais a demandé l'expertise de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Cette institution a envoyé le 24 mars 2015, deux experts électoraux au Togo afin de résoudre cette crise de confiance entre les acteurs politiques togolais. La Communauté économique de la sous-région ouest africaine (CEDEAO), par l'intermédiaire de John Dramani Mahama, a arraché 10 jours de report de la présidentielle initialement prévue le 15 avril 2015. Pas assez !

Front social en ébullition

Parallèlement à ces considérations électorales, un bras de fer oppose les syndicats et le gouvernement, depuis 2013. A travers une plateforme de revendications en 8 points, la Synergie des travailleurs du Togo (STT) réclame le redressement de la grille et

l'augmentation de la valeur indiciaire du salaire des fonctionnaires. Elle lance régulièrement des mots d'ordre de grève et organise des sit-in largement suivis dans les secteurs publics et parapublics. Une situation qui perturbe fortement les cours et entraîne des fermetures temporaires d'écoles puisque sur les plus de 500.000 fonctionnaires que compte le Togo, plus de 50% sont des enseignants. Le secteur sanitaire est aussi très touché par ce débrayage.



Les grévistes de la Synergie des travailleurs du Togo (STT) en assemblée générale à Lomé (Photo Maxime Domegni)

Devant l'échec des discussions, le gouvernement a affirmé que la grève de la STT était « sortie de son cadre syndical » et était, par conséquent, « illégale ». Pis encore, le ministre des Enseignements primaire et secondaire, Florent Maganawé a envoyé en février 2015, une note circulaire aux directeurs d'établissement leur enjoignant de recenser les grévistes en vue de leur remplacement par des volontaires. Il n'en fallait pas plus pour enflammer le front social : durcissement des mouvements de grève, violences dans plusieurs villes du Togo entre élèves, parents d'élèves, enseignants et forces de l'ordre.

Le 16 mars 2015, des affrontements ont éclaté à Dapaong (extrême nord du pays) lors d'une manifestation d'élèves. Plusieurs bâtiments officiels ont été saccagés. Le 25 mars 2015, l'armée aurait été sollicitée à Gléi (centre du pays). Un communiqué du gouvernement a fait état de plus de 40 blessés dont deux graves, ce qui laisse présager pire.

Il apparaît donc évident que les conditions ne sont pas réunies pour assurer une élection transparente au Togo. A l'instar de son défunt père, le dictateur Gnassingbé Eyadéma, l'acharnement de Faure Gnassingbé à maintenir le scrutin relève du suicide collectif. Malgré les signaux inquiétants, le Togo s'achemine inéluctablement vers une présidentielle aux résultats connus d'avance et à l'issue de laquelle, qui perd, gagne.

Augustin Taupenas

ENTRETIEN

« C'est un mauvais présage, l'impunité ne doit pas continuer à prévaloir »

Au Togo, la répression de 2005 est dans toutes les mémoires, mais en dépit des annonces officielles de volonté de réconciliation et d'apaisement, les responsables continuent de bénéficier d'une impunité de fait. Un terreau propice à de nouvelles violences selon André Afanou, directeur exécutif du Collectif des Associations contre l'Impunité au Togo (CACIT), qui revient ici sur 10 ans de combat contre l'impunité, sur les tensions actuelles et sur ses attentes vis-à-vis de la diplomatie française.

Quand le CACIT a-t-il été créé et quels sont ses objectifs ?

Le CACIT a été créé après les événements de 2005 et les violences qui ont fait, selon les Nations unies, 400 à 500 morts. Nous nous sommes dit, en tant que défenseurs des droits de l'Homme, qu'il fallait que nous créions un cadre pour lutter contre l'impunité, étant entendu que c'était un des principaux maux qui minaient la société togolaise. Depuis, nous nous sommes donné la vocation d'offrir une assistance juridique non seulement aux victimes de 2005, mais également aux personnes dont les droits continuent d'être bafoués.

Dix ans après, les responsables des violences post-électorales de 2005 ont-ils été jugés ?

Le combat des victimes de 2005 nous a amenés à déposer près de 72 plaintes devant les tribunaux togolais, qui n'ont toujours pas été instruites 10 ans après, au point que nous avons obtenu l'année dernière une condamnation de l'État togolais par la Cour de justice de la CEDEAO. Au final, les victimes que nous accompagnons continuent de voir leur situation se détériorer, mais nous ne perdons pas espoir que les conditions soient enfin créées pour qu'elles soient rétablies dans leurs droits, avec des réparations adéquates et de réelles garanties de non répétition.

Notre préoccupation c'est que le chef de l'État, dès 2007 affirmait dans l'un de ses discours que plus jamais il n'y aurait des actes de violence impunis au Togo. La commission nationale Vérité et Réconciliation a été mise sur pied avec pour mission d'identifier les causes des violences et de poser les bases pour que ces problèmes ne se renouvellent jamais. En fait, un certain nombre d'engagements que le Togo a pris, aussi bien par des textes nationaux (les différents codes : le Code pénal, le Code civil, etc.) que par des textes internationaux (notamment le

Pacte sur les droits civils et politiques, la Charte africaine des droits de l'Homme), obligent l'État à demander que les responsabilités soient clairement établies. Aujourd'hui nous regrettons que les engagements théoriques de l'État ne soient pas accompagnés par des actes concrets et que malheureusement les personnes présumées impliquées dans les actes de violence puissent continuer de circuler dans la rue le plus normalement possible, et que dans certains cas, elles obtiennent même des promotions. Pour nous c'est un mauvais présage. Ce que nous espérons, comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, c'est que les autorités togolaises, avec l'aide de la communauté internationale, réalisent que l'impunité ne peut pas continuer à prévaloir.

Il y a actuellement d'importants mouvements sociaux, et courant mars des événements graves se sont produits dans le nord, avec de nombreuses arrestations et des dizaines de blessés : dans quelle mesure cette escalade est-elle liée au calendrier électoral ?

Nous regrettons qu'il y ait cette répression que nous avons déjà déplorée par le passé. Par le passé nous avons clairement dit qu'il fallait des garanties de non répétition, pour que les gens qui avaient réprimé violemment des manifestations par le passé ne se sentent pas libres de recommencer. Ce qui s'est passé cette semaine à Gleï, non loin d'Atakpamé, et ce qui s'est passé avant à Dapaong, montre que les gens sont toujours à même de réprimer sauvagement les populations, ce que nous dénonçons. Concernant le lien éventuel avec le calendrier électoral, le gouvernement a fait aux syndicalistes beaucoup de promesses qu'il n'a malheureusement pas tenues. Et beaucoup estiment que ce sont les mêmes façons de procéder, à savoir endormir les gens à travers le dialogue social pour les travailleurs ou à travers la création de commissions qui ne prennent pas de



vraies mesures dans le domaine politique ; le gouvernement donne l'impression de faire avec les syndicalistes ce qu'il a fait sur le plan politique. Donc aujourd'hui c'est très difficile, aussi bien pour les syndicalistes que pour une bonne partie des Togolais, de croire aux promesses du gouvernement. Donc, dans l'environnement actuel, il y a des frustrations au niveau politique, il y a un manque de confiance dans l'appareil gouvernemental et forcément ça envenime la situation sur le plan social.

Face à cela, quel est le positionnement des représentations diplomatiques de la France et de l'Union européenne, et quelles sont vos attentes les concernant ?

Du côté de l'Union européenne, nous avons plutôt la chance d'avoir, ces derniers temps, une délégation où l'ambassadeur lui-même et d'autres diplomates sont attentifs à notre façon de voir les choses, notamment lorsque nous montrons que nous sommes préoccupés par les violations des droits de l'Homme et lorsque nous demandons leur appui pour nos actions. Par exemple, nous sommes actuellement en train de déployer, dans la perspective de l'élection présidentielle, un mécanisme d'alerte précoce sur les violences et violations des droits de l'Homme, et ce mécanisme

bénéficie de l'appui financier de l'Union européenne. C'est officiellement une marque de confiance. Les positionnements mêmes, dans la délégation de l'Union européenne à Lomé, vont dans le sens de ce que nous souhaitons au CACIT et de façon plus générale de ce que souhaitent les Togolais : par exemple quand l'ambassadeur dit que l'Union européenne sera très attentive à ce que les réformes se fassent ; ou encore, lorsque la Cour constitutionnelle avait déclaré que la page des réformes était tournée, la délégation avait publié son point de vue sur les réseaux sociaux, à savoir que selon elle cette page n'était pas tournée.

En revanche nous n'avons pas beaucoup eu l'occasion de rencontrer les diplomates de l'ambassade de France. Nous avons fait un certain nombre d'activités, ils ne sont pas venus, peut-être pour des raisons de calendrier. Mais les relations de contact quasi-permanent que nous sommes heureux d'avoir avec l'Union européenne, nous ne les avons pas avec la France. Nous espérons cependant que, même si nous n'avons pas cette chance-là, les plus hautes autorités françaises et notamment leurs représentants ici à Lomé, sauront être intransigeants en ce qui concerne la nécessité pour le Togo d'adopter une fois pour de bon les bases pour des réformes démocratiques et pour que la perspective de l'alternance ne soit pas seulement chimérique pour les Togolais, que les élections se déroulent à intervalles réguliers et que ces élections, comme l'a dit le Président François Hollande, offrent de vraies garanties d'équité, de justice et de transparence, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Une enquête menée récemment par Afrobaromètre, un institut de sondage crédible dans notre pays, révèle que plus de 85 % des Togolais veulent que les réformes se fassent et se fassent avant les élections, et qu'une large majorité de Togolais n'ont pas confiance dans les institutions qui organisent les élections. C'est-à-dire que pour ces Togolais, même si les élections sont organisées de façon formelle, tout semble être fait pour proclamer gagnant seulement un camp. Donc je pense que s'il y a quelque chose qu'il faut demander à la communauté internationale, et à la France notamment, c'est d'user de son influence pour que demain, puisque ça n'est pas le cas aujourd'hui, les Togolais puissent avoir des processus électoraux qui leur inspirent vraiment confiance.

*Propos recueillis
par Thomas Noirot*

FRANCE-TOGO

Coopération sécuritaire avec un régime criminel

En août 2010, une vidéo avait fait le buzz sur les réseaux sociaux d'Afrique francophone (cf. Billets n°194, septembre 2010). On y voyait le lieutenant-colonel Romual Létondot, coopérant militaire français, s'en prendre violemment à un journaliste togolais fautif de l'avoir photographié auprès de gendarmes togolais, une scène heureusement filmée par un autre journaliste : « *Je m'en fous que tu sois de la presse. Tu enlèves ça. Tu enlèves la photo s'il te plaît, sinon c'est moi qui le prends ! Alors tout de suite ! (...) Tu veux qu'on te donne un coup sur l'appareil ou quoi ? (...) [S'adressant aux gendarmes togolais] Tu le mets en taule s'il part, tu le mets en taule. [Au journaliste] Tu sais qui je suis ? Je suis le conseiller du chef d'état-major de l'armée de terre, OK ? Est-ce que tu veux que j'appelle le RCGP pour foutre un peu d'ordre là-dedans ?* ». Le RCGP, c'est le Régiment des Commandos de la Garde Présidentielle. Rien de plus évident pour ce militaire alignant plus de vingt années de service, dont plusieurs en coopération et deux au Togo, que de mobiliser le cœur de l'appareil sécuritaire. Le déballage dans les médias africains a poussé le ministère de la Défense, qui « *ne se reconnaissait absolument pas ni dans les propos ni dans le comportement de cet officier français* » (*L'Express.fr*, 11/08/10) à rappeler précipitamment son coopérant – dont la mission se terminait officiellement 2 semaines plus tard – et à lui infliger, ô sanction, une mise à pied de 10 jours, pour avoir « *porté atteinte au renom de l'armée* ».

L'arbre qui cache la forêt

En France, où ce sont surtout les dénégations et les propos du militaire selon lesquels il se serait « *fait piéger* » qui ont été repris, « l'incident » a été vite oublié, et le lieutenant-colonel poursuit sa carrière, aujourd'hui en Nouvelle Calédonie. Si le dédain colonial du propos a pu chatouiller quelques oreilles sensibles, le fait qu'un gradé français conseille les plus hautes autorités militaires d'une dictature n'a finalement pas choqué. On peut soutenir un appareil répressif, mais discrètement s'il vous plaît. Et au Togo, où le photographe s'est

fait copieusement tabasser par les gendarmes 15 jours plus tard, la coopération sécuritaire a pu suivre son cours. Le nouvel accord de défense France-Togo, signé en 2009, est entré en vigueur en septembre 2011. Débarrassé des clauses secrètes autorisant la France à intervenir directement pour sauver le régime, il prévoit tout de même, à son article 4, des activités d'« *organisation, équipement et entraînement des forces, le cas échéant par un soutien logistique et des exercices conjoints* » et d'« *organisation et conseil aux forces mettant en œuvre des actions de formation, de soutien technique et la mise à disposition de coopérants militaires techniques français* ». L'avis parlementaire (n° 3291) rédigé par le député Christophe Guilloteau en 2011, précise qu'il s'agit d'« *une coopération de défense classée prioritaire, puisque ce pays occupe le troisième rang des partenaires de la France, avec 3,6 millions d'euros inscrits pour 2011* » avec, entre autres, « *la mise à disposition de 14 coopérants permanents* » et un « *budget total des actions de formation de défense menées au Togo (...) de 631 788 euros* » (p. 15). Sans compter les retraités de l'armée française : le général Raymond Germanos, ex-chef de cabinet du ministre de la Défense Charles Millon et ex-conseiller militaire de Paul Biya au Cameroun (et condamné en 2010 pour les milliers de photos pédophiles en sa possession), œuvre depuis octobre 2013 comme conseiller militaire de Faure Gnassingbé (*Lettre du Continent*, 31/12/13).

Mais le « *savoir-faire français* » vanté par Michèle Alliot-Marie en pleine révolution tunisienne en 2011, ne suffit pas : il faut aussi de l'argent. En 2010, à la veille de la dernière mascarade d'élection présidentielle, la France avait ainsi cofinancé à hauteur de 500 000 €, avec l'Union européenne, l'achat d'équipement sécuritaire pour la police et la gendarmerie togolaises (auprès d'entreprises françaises, bien sûr). En novlangue parisienne, on appelle cela « *sécurisation des cycles électoraux au Togo* » (*Lettre du Continent*, 7/01/10). Et combien pour cette année ?

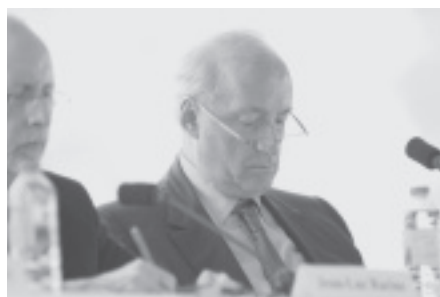
Thomas Noirot

GÉNOCIDE DES TUTSI DU RWANDA

A quand la vérité ?

Vingt-et-un ans après le génocide de 1994 qui a coûté la vie à un million de Rwandais tutsi, et s'est accompagné du massacre de milliers de Hutu opposés à ce crime, la question des responsabilités de l'Etat français se pose plus que jamais au vu des nouveaux éléments à charge apportés depuis douze mois.

En avril 2014, au moment de la vingtième commémoration, l'ancien ministre des affaires étrangères Bernard Kouchner a ainsi confirmé que « le gouvernement génocidaire a été formé dans l'enceinte de l'ambassade de France en avril 1994 », et que « Paris lui a livré des armes jusqu'en août 1994 ». Des livraisons d'armes implicitement reconnues par Hubert Védrine, Secrétaire général de l'Elysée en 1994, devant la commission de la Défense de l'Assemblée nationale. Interrogé le 16 avril 2014 par le député Joaquim Pueyo, qui lui demande : « Est-ce que la France a livré des munitions aux forces armées après le début du génocide ? À quelle date ? », Hubert Védrine répond qu'à partir de 1990, la France a armé les Forces armées rwandaises (FAR) pour résister aux attaques du Front Patriotique Rwandais (FPR) et permettre la négociation d'un compromis politique. Il ajoute : « Donc, il est resté des relations d'armement et c'est pas la peine de découvrir sur un ton outragé qu'il y a eu des livraisons qui se sont poursuivies : c'est la suite de l'engagement d'avant, la France considérant que pour imposer une solution politique, il fallait bloquer l'offensive militaire »¹.



Hubert Védrine a confirmé en 2014 que les livraisons d'armes aux génocidaires s'étaient poursuivies (photo CC François Van Zon, 2010)

« [L]a poursuite des livraisons d'armes aux Forces armées rwandaises jusqu'en juillet 1994 » est également mentionnée dans une note du 24 février 1995 de la Délégation aux affaires stratégiques (DAS) du ministère de la Défense, rendue publique le 22 avril 2014 par Patrick de Saint-Exupéry. Pour sa part, l'ex-capitaine

Guillaume Ancel, qui a participé à l'opération Turquoise, a raconté comment il avait été chargé de détourner l'attention des journalistes, dans la deuxième quinzaine de juillet 1994, alors qu'un convoi d'armes destinées aux FAR était acheminé vers le Zaïre.

Le témoignage précieux de Guillaume Ancel éclaire aussi les objectifs réels de l'opération « humanitaire » Turquoise. L'ex-officier affirme en effet avoir reçu deux ordres de combattre le FPR. Le premier, transmis le 22 juin 1994, était de réaliser un raid sur Kigali, lors duquel le rôle d'Ancel était d'aller près du front pour désigner aux avions leurs cibles. Le second, le 30 juin, était d'aller stopper par la force le FPR à l'est de la forêt de Nyungwe. Une opération annulée *in extremis*, le 1er juillet vers 5 h 30 du matin : « Mon hélico a déjà décollé quand un officier de l'état-major du COS vient nous faire atterrir en urgence et annule toute l'opération. Cela veut dire qu'il y a eu un ordre politique, de très haut niveau, qui a dû être donné au dernier moment (vers 5 h du matin à Paris, puisque l'heure française est la même que l'heure rwandaise). Il a donc dû résulter d'un long débat nocturne, suscité par une des (rares) personnes qui à Paris sont informées de cette opération ».

Briser la chape de plomb

De ces discussions au plus haut niveau de l'Etat, nous savons encore trop peu. Le travail de Jean-François Dupaquier (*Politiques, militaires et mercenaires français au Rwanda*, Karthala, 2014) a certes permis de documenter la désinformation menée par les services rwandais à destination des autorités françaises dans le but de faire passer, avec l'aide de certains officiers français, la guerre contre le FPR pour une agression extérieure commise avec l'aide d'une puissance anglophone, l'Ouganda. Une présentation taillée sur mesure pour cadrer avec l'obsession des responsables français pour la « stabilité » des alliés africains et réactiver le « syndrome de Fachoda », la vieille rivalité d'influence

avec les « Anglo-Saxons ».

Cette désinformation dont ils ont été la cible n'explique pas pour autant pourquoi les dirigeants français, par ailleurs correctement renseignés par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), ont maintenu envers et contre tout leur alliance avec les génocidaires. Selon la note de la DAS citée par Patrick de Saint-Exupéry, la DGSE avait même proposé le 4 mai 1994 « une condamnation publique, sans appel, des agissements de la garde présidentielle rwandaise et du colonel Bagosora ». Ce dernier est considéré comme l'architecte du génocide, dont la garde présidentielle était l'un des principaux fers de lance. Le 18 mai 1994, devant l'Assemblée nationale, le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé parle de « génocide » et déclare que « les troupes gouvernementales rwandaises se sont livrées à l'élimination systématique de la population tutsi ».

Dès lors, pourquoi, deux mois plus tard, évacuer le gouvernement intérimaire rwandais vers le Zaïre ? Pourquoi faire de la force Turquoise un bouclier protecteur pour les FAR, derrière lequel elles pourront se réfugier avant de fuir le Rwanda pour se reconstituer au Zaïre, avec l'aide française ? A ces questions, comme à tant d'autres, les citoyens français n'ont reçu, pour toute réponse, qu'un récit falsifié de la politique menée au Rwanda par un petit cercle de dirigeants politiques et militaires, un récit qui reçoit visiblement l'aval des plus hautes autorités de la République.

Raphaël Doridant

1. Voir l'enregistrement vidéo en ligne sur http://www.dailymotion.com/video/x10yopes_m-hubert-vedrine-sur-la-politique-de-la-france-au-rwanda-mercredi-16-avril-2014_news La question de M. Pueyo se trouve à 39' 40". La réponse de M. Védrine se trouve à 1h 00' 38". Le compte rendu n°44 des auditions de la commission de la défense nationale et des forces armées, session 2013-2014, ne reprend pas les formules : « donc il est resté des relations d'armement », « il y a eu des livraisons qui se sont poursuivies » et « c'est la suite de l'engagement d'avant ».

PILLAGE

Areva au fond de la mine

Le groupe nucléaire français n'en finit pas de sombrer... tandis que ses « affaires » africaines refont surface.

Rappel préalable

2006 - 2007 : L'optimisme des dirigeants d'Areva est au plus haut. Le groupe envisage de doubler sa production d'uranium et de vendre ses réacteurs EPR à toute la planète. Il fait l'acquisition d'Uramin, une « junior » canadienne qui possède des permis miniers en Afrique du Sud, en Namibie et en Centrafrique. Le prix et les conditions de la transaction suscitent la surprise... et la stupeur quand on découvre quelques années plus tard que les gisements sont en réalité inexploitable.

Presque 5 milliards de perte en 2014 ! Les dirigeants d'Areva ont beau jeu d'accuser une période plombée par l'après Fukushima pour justifier ce déficit record. En réalité, les raisons de la mauvaise santé financière du groupe remontent à plus loin. D'abord les déboires de la construction de ses réacteurs EPR (en particulier celui de Finlande) dont les délais et les coûts n'en finissent pas d'exploser. Devant ce fiasco, les nouveaux acquéreurs ne se précipitent évidemment pas. Mais il faut aussi remonter aux « affaires » africaines d'Areva.

Uramin, scandale d'Etat

On se souvient que la junior canadienne du nom d'Uramin avait été acquise pour un montant faramineux : 1,8 milliards d'euros, alors que la négociation portait sur 300 millions quelques mois plus tôt. On a déjà rapporté ici certains aspects étranges, pour ne pas dire suspects de la transaction (Cf. *Billets* n°204, 209, 210, 216, 235, 241). Or il apparaît aujourd'hui, notamment grâce aux enquêtes de Martine Orange, de *Mediapart*, que de nombreuses instances (direction du groupe, autorités de tutelle - Areva est détenu à 87 % par des capitaux publics -, ministères) avaient été alertées par des sources internes (les géologues notamment) ou extérieures (banques, cabinets d'audit). C'est donc en toute connaissance de cause que l'acquisition a été pilotée par un petit cénacle au sein d'Areva, sous la direction d'Anne Lauvergeon. On sait aussi que la direction a présenté des documents expurgés aux membres de l'Agence des participations de l'État (APE), et que ceux-ci se sont volontiers laissés enfumer. Enfin Areva aurait même délibérément laissé la valeur d'Uramin enfler artificiellement à la bourse de Toronto avant d'en faire l'acquisition...

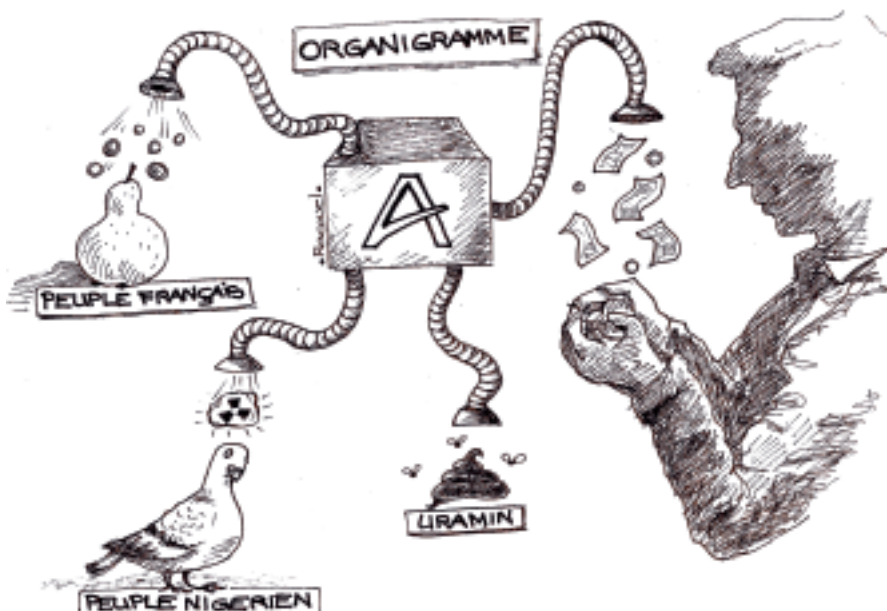
Omerta

Tout a ensuite été fait pour dissimuler le scandale. Les pertes ont été cachées le plus longtemps possible. La première dépréciation d'actifs (426 millions d'euros) n'est intervenue qu'en 2011, suivie par une seconde de 1,4 milliard quelques mois plus tard (après que Anne Lauvergeon a été éjectée de son poste de présidente), ramenant la valeur d'Uramin à zéro. A quoi il faut ajouter pour 1,25 milliard d'euros d'investissements sur les sites d'Uramin... pour rien. Aucune plainte n'a été déposée contre SRK, le cabinet d'audit - payé par Uramin - qui avait élaboré pour la vente des rapports prometteurs, mais mensongers, concernant la valeur des gisements. Et Martine Orange rapporte que quand l'affaire a surgi sur la place publique, « certains [salariés d'Areva] se sont vu offrir des préretraites ou des départs négociés avec un solide chèque et une clause très stricte de confidentialité à la clé. D'autres ont été envoyés à l'étranger,

au Kazakhstan notamment. Après sa démission du directoire en mars 2012, Sébastien de Montessus [directeur des activités minières du groupe] a pris la direction de La Mancha, une filiale d'Areva spécialisée dans les mines d'or. Il y a accueilli quelques anciens cadres d'Areva. Alors que la brigade financière s'apprêtait à mener des perquisitions au siège de cette filiale en juin, un d'entre eux a été précipitamment exfiltré hors de France, vers la Chine. Très loin des éventuelles curiosités de la justice » (*Mediapart*, 04/12/14).

Un petit monde

La proximité de certains acteurs du dossier laisse également songeur et pose la question, au minimum, d'un possible délit d'initié. Les enquêteurs qui auraient voulu s'en assurer se seraient vu répondre qu'Areva n'avait plus la liste des actionnaires d'Uramin au moment de l'OPA (*Mediapart*, 08/12/2014). Pourtant les coïncidences sont nombreuses. On trouve à la tête d'Uramin, au moment de la vente, Samuel Jonas, important homme d'affaires ghanéen, qui siège au conseil d'administration de Vodafone aux côtés... d'Anne Lauvergeon. Au conseil d'administration d'une banque qui conseillait Uramin, on trouve aussi une administratrice indépendante d'Areva. Par ailleurs, c'est Olivier Fric, le mari de



Lauvergeon, qui a transmis à Areva le CV de Daniel Wouters, recruté à la direction du pôle minier pour superviser la transaction. Plus tard, il rejoindra une société contrôlée par Stephen Dattels... fondateur d'Uramin. Par rancunière, Areva a d'ailleurs continué à faire des affaires avec ce dernier, qui paraissent tout aussi peu rentables (*Hexagones*, 03/03). Pour quelle raison ?

Suspicion de commissions et rétro-commissions

A ce jour, le scénario le plus convainquant pour expliquer tous ces mystères a été fourni par un journal sud africain, le *Mail & Guardian*. L'opération aurait en fait servi à dissimuler une gigantesque opération de corruption pour obtenir le marché de la construction des centrales nucléaires (plusieurs dizaines de milliards d'euros en perspective) qui étaient alors en discussion sous la présidence de Thabo Mbeki. Sauf que ce dernier a été contraint à la démission quelques mois plus tard et remplacé par Jacob Zuma... et la question des centrales sud-africaines n'est toujours pas tranchée. Cette version des faits est appuyée par Marc Eichinger, expert financier engagé en 2010 par l'ancien directeur Sécurité et Intelligence économique d'Areva, l'amiral d'Arbonneau. Le rapport qu'il a produit lui vaudra une plainte pour diffamation de la part de Lauvergeon en 2012, qui l'a conduit à poursuivre son enquête. Lauvergeon a discrètement retiré sa plainte l'année dernière...

Et la justice ?

« Parfaitement informé, le parquet de Paris n'a jamais voulu enquêter spontanément sur le rachat comme il pouvait pourtant le faire », relève le site d'information *Hexagones* (03/03). Il a fallu un signalement de la Cour des comptes pour qu'une enquête judiciaire soit ouverte pour « présentation ou publication de comptes inexacts ou infidèles », « diffusion d'informations fausses ou trompeuses », « faux et usage de faux ». A noter que si le pré-rapport de la Cour des comptes (qui venait après plusieurs autres rapports complaisants) a fuité dans la presse il y a plusieurs mois, on attend toujours la publication d'une version définitive... Une autre enquête préliminaire a été ouverte suite à la plainte de l'État centrafricain, représenté par M^e William Bourdon, qui n'exclut pas de porter d'autres plaintes pour contraindre à la nomination d'un juge d'instruction. Parmi les motifs invoqués par les

magistrats pour demander la levée de l'immunité du député Patrick Balkany (votée à l'unanimité du bureau de l'Assemblée nationale le 18 mars), on trouve notamment une commission qu'un autre acteur trouble du dossier, l'industriel belge Georges Forrest, lui aurait versée. Selon ce dernier, il s'agissait de rémunérer Balkany pour son aide dans une transaction minière... en Namibie, ce qui paraît peu vraisemblable. Le montant de 5 millions de dollars correspond en revanche à 10 % de la somme qu'Areva avait dû lâcher au clan Bozizé pour débloquent le dossier Uramin en Centrafrique, dossier dans lequel Balkany et Forrest avaient joué le rôle de « facilitateurs », d'où des soupçons de commission occulte dans cette affaire.

Mais pour qui travaillait Balkany ?

La présence de Balkany dans ce dossier (comme dans d'autres...) invite à s'interroger sur le rôle d'un autre personnage de première importance : Nicolas Sarkozy. On sait que Balkany a été l'un de ses émissaires occultes pour les affaires africaines, et ce avant même son élection à la tête de l'État. Une fois Sarkozy élu, le député de Levallois bénéficiera même d'un passeport diplomatique. Le calendrier de la négociation d'Uramin pendant la campagne présidentielle ne paraît pas non plus fortuit. Selon Martine Orange, un accord fixant les modalités de l'OPA – mais pas le prix ! - a été signé secrètement entre Areva et Uramin entre les deux tours de l'élection présidentielle de 2007, en quasi vacance du pouvoir. Il est difficile d'imaginer qu'une transaction de cette envergure ait pu être menée à l'abri du regard des autorités de contrôle du groupe sans le feu vert d'autres personnalités haut placées... Dans le roman à clé que lui ont inspiré les informations confidentielles auxquelles il a eu accès, le romancier et consultant en sécurité Vincent Crouzet avance qu'il y a eu un deal entre Nicolas Sarkozy (Melchior dans le roman) et Anne Lauvergeon (alias Nogaret) pour de formidables rétro-commissions, permises par le gonflement artificiel du prix d'Uramin. Espérons que les enquêteurs de la brigade financière auront les moyens de faire la lumière sur ces accusations.

Un autre gouffre

En 2009, Areva a, après moult péripéties françafricaines, aussi fait l'acquisition d'une nouvelle mine au Niger, Imouraren, présentée alors comme le gisement du

siècle. Après avoir été sans cesse repoussés, les travaux de mise en exploitation viennent d'être purement et simplement arrêtés, et la quasi-totalité des travailleurs nigériens du site licenciés. Le gisement n'avait rien coûté au groupe, moyennant une « généreuse » participation de 33 % accordée à l'État du Niger dans la société d'exploitation Imouraren SA, et de non moins généreuses promesses de retombées fiscales et de créations d'emplois. Mais Areva a déjà dépensé près de 800 millions d'euros en travaux et matériels, qui ont été financés par des cessions du capital à des firmes japonaise et coréenne. A ce jour, les salariés licenciés sont toujours en lutte pour obtenir 10 mois de salaires contre 5 proposés par Areva, qui refuse de lâcher un million d'euros supplémentaire. Au regard des sommes dilapidées jusque là, on mesure la colère des travailleurs nigériens.

De son côté, le président nigérien Mahamadou Issoufou n'a pas bronché, alors qu'il avait fait du démarrage de la mine l'un de ses chevaux de bataille. Il fait semblant de croire que, comme l'affirment les dirigeants d'Areva, les travaux reprendront d'ici 2017. Mais il paraît peu vraisemblable d'assister en si peu de temps à une remontée de la demande et des cours de l'uranium telle que le site redeviendrait rentable. Au terme d'un accord secret avec Areva (révélé par l'Observatoire du nucléaire), le gouvernement nigérien avait reçu de la part de la firme publique française une « compensation » de 35 millions d'euros, affectée à l'achat d'un nouvel avion présidentiel, et l'arrêt des travaux a été enterminé il y a plusieurs mois. La justice française, qui avait dans un premier temps condamné le représentant de l'Observatoire du nucléaire, vient de reconnaître en appel qu'il n'était pas diffamatoire de considérer qu'il s'agissait là d'« une manœuvre relevant de la corruption, peut-être juridiquement, assurément moralement ».

Qui va payer ?

Aujourd'hui, Areva est au bord de la faillite et divers scénarios sont évoqués : plan « d'économie », démantèlement et session partielle du groupe, fusion avec EDF, nouvelles privatisations d'entreprises publiques pour financer la recapitalisation... Visiblement, c'est aux salariés du groupe et aux contribuables français que les autorités politiques entendent faire payer le naufrage, et pas à ceux qui l'ont organisé...

Raphaël Granvaud

TotaleMent opaque

Pour faire bonne figure face aux pressions des ONG, Total vient d'annoncer la fermeture prochaine de 9 filiales domiciliées dans des paradis fiscaux. Sauf que « si l'on prend comme référence la liste des paradis fiscaux de l'organisation Tax Justice Network, Total comptabilise en réalité 178 filiales dans des territoires opaques, soit près de 20% de l'ensemble de ses filiales » rappellent les organisations membres de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires (dont Survie). « Plus que jamais, ce "coup de com" de Total démontre que la question n'est pas tant de "fermer des filiales dans des paradis fiscaux", dans la mesure où il n'y a pas de liste consensuelle, mais bien d'exiger que les entreprises expliquent ce qu'elles y font ». Cela passe par une obligation dite de « reporting » c'est-à-dire, comme pour les banques depuis l'année dernière, la publication d'informations sur le chiffre d'affaires et les bénéficiaires que les entreprises réalisent, le nombre de personnes qu'elles emploient et les impôts qu'elles payent dans chaque pays où elles sont implantées. Exactement ce que la majorité socialiste a refusé d'imposer aux entreprises extractives et forestières à l'occasion de la transposition récente de deux Directives européennes (cf. *Billets* n°242, janvier 2015). C'est pourtant une étape indispensable pour faire évoluer le système de taxation des multinationales, plutôt que de miser sur la bonne volonté de leurs dirigeants.

Commission spéciale(ment torpillée)

Suite au scandale des Luxleaks (la révélation, en novembre et décembre d'accords secrets entre les autorités fiscales luxembourgeoises et des centaines de multinationales pour leur permettre de payer moins d'impôts ailleurs dans le monde, et donc au sein de l'Union), la Commission européenne a dévoilé le 18 mars son « Paquet pour la transparence fiscale », qui prévoit notamment un échange automatique d'informations sur ce type d'accords entre autorités fiscales des Etats membres. Un progrès, mais à l'aveugle : ces informations ne seront pas rendues publiques, ce qui limite le travail de contre-pouvoirs, et pas transmises aux autres pays ; l'important est de moins piller les Etats européens, tant pis pour les autres ! Rappelons que, suite au scandale, le groupe EELV au Parlement européen avait initié une demande de création de Commission d'enquête parlementaire, dotée de pouvoirs d'investigation importants, pour faire la lumière sur ce système d'évasion fiscale industrielle et préconiser des moyens d'action. Contrairement aux demandes de création d'une telle commission sur Clearstream à l'époque de l'enquête du journaliste Denis Robert, le minimum requis d'un quart des euro-parlementaires (soit 188 sur 751) soutenant la démarche fut cette fois atteint (dès mi-janvier). Une

contre-offensive des lobbyistes a toutefois permis que la Commission européenne savonne la planche aux eurodéputés, en créant plutôt une « Commission spéciale », aux pouvoirs spécialement restreints.

Répression en RDC

En République Démocratique du Congo, le pouvoir s'enfoncé dans la répression. Après avoir maté dans le sang les protestations contre le passage en force de l'Assemblée (acquise au dictateur Kabila) sur la loi électorale fin janvier (cf. *Billets* n°243, février 2015), les forces de sécurité sont intervenues mi-mars pour empêcher la tenue d'une conférence de presse sur le lancement de la plateforme citoyenne FILIMBI, destinée à encourager la participation des jeunes au débat politique. Les sbires du régime ont arrêté puis expulsé des militants des mouvements sénégalais « Y en a marre » et burkinabè « le Balai citoyen » venus soutenir l'initiative, et même retenu quelques heures des journalistes congolais de la BBC et un Américain de l'agence d'aide au développement des USA, laquelle soutenait l'événement. Fin mars, un nombre inconnu de militants congolais sont toujours tenus au secret par l'Agence nationale des renseignements (ANR) qui les accuse d'avoir voulu préparer une insurrection et menacé l'Etat. Mais le danger vient justement de l'Etat, et les militants pacifistes du collectif congolais La Lucha sont menacés.

Soutenez-nous : abonnez-vous !

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25
11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal: _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

• France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €

• Abonnement numérique (envoi par courriel, mêmes tarifs) : cocher

Modalités de paiement :

• Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

• Virement bancaire (IBAN : FR76 4255 9000 0321 0217 7520 939, au Crédit

Coopératif) : préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par François-Xavier Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
Directeurs de la rédaction:
Thomas Noïrot et Mathieu Lopes
Comité de rédaction: S. Courtoux, R. De Benito,
R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas
Ont participé à ce numéro : R. Doridant, E. Gary,
A. Taupenas.
Illustrations : J. Beurk, Racouel
Photos (licence Creative Commons) : André Afanou,
Maxime Domegni, Rachel Stormh, Fabrice Tarrit,
François Van Zon, North Dakota National Guard
(en couverture, prise le 11/02/13).
Association Survie
107, Bd de Magenta, F75010 Paris
Tél. (+33)1 44 61 03 25
<http://survie.org> et twitter.com/survie
Commission paritaire n° 0216G87632
Dépôt légal : avril 2015 - ISSN 2115- 6336
Imprimé par Imprimerie 3 A
7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Contact de la rédaction :
billetsdafrique@survie.org